



BONNE ANNÉE 2019

Le mot du Maire

L'année 2019 s'annonce chargée de promesses, de vœux et de bonnes intentions. Nous aimons regarder vers l'avenir et nous nous devons de le préparer. Toutefois il convient aussi de se remémorer et de parler de l'année 2018 qui se termine.

Point de bilan exhaustif, mais je souhaite évoquer trois événements de nature bien différents qui auront marqué cette année et resteront gravés dans nos mémoires collectives.

Le plus émouvant et le plus lourd humainement aura été la disparition brutale de Romain Bouchet, notre plus jeune conseiller municipal. Vous avez su lui rendre l'hommage qu'il méritait et apporter tout votre soutien à sa famille et à ses proches.

Le plus spectaculaire et le plus historique pour Cruseilles, fut l'inauguration de sa Mairie par Messieurs Larcher et Accoyer accompagnés d'un grand aréopage d'illustres personnalités.

Enfin, **le plus chargé d'histoires et de recueillement**, la cérémonie commémorative du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 2018 où toute la population et plus particulièrement les plus jeunes d'entre nous, ont rendu un vibrant hommage à nos « poilus » et à toutes les victimes de cet horrible conflit.

Notre mémoire collective s'enrichit donc de ces événements et 2019 qui arrive, vous en proposera d'autres qui, à n'en pas douter, laisseront également leur trace dans notre destin commun.

Aussi avec toute mon équipe à mes côtés, nous vous souhaitons une bonne année 2019, le meilleur pour vous et vos proches et nous poursuivrons nos efforts pour vous servir et agir pour Cruseilles.

**A très bientôt, jeudi 3 janvier 2019 à 19h, au restaurant scolaire
des Ébeaux pour la cérémonie des vœux et l'accueil
des nouveaux habitants.**

Le Maire, Daniel Bouchet

Organisation du Conseil Municipal :

1/ Élection du 7^{ème} maire-adjoint

Cf article page 4.

2/ Modification du règlement intérieur

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que le règlement intérieur de l'assemblée a été approuvé par délibération n° 2016/92 en date du 13/10/16. Il est proposé aux membres du conseil de modifier l'article 13 du règlement intérieur rédigé ainsi « *un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.* » et d'ajouter « *La procuration pourra être rédigée sur papier ou par courrier électronique.* »

De plus, suite à la démission de Mme Brigitte Carlioz et au décès de Mr Romain Bouchet, il convient de modifier la composition des commissions « **affaires sociales** », « **urbanisme** » et « **sports et associations** ».

M. le Maire soumet aux membres du conseil les modifications suivantes :

Fabienne Berthoud en tant que membre de la commission affaires sociales et éducation, Denis Simon, en tant que membre de la commission Urbanisme, Julien Besson Magdelain, en tant que membre de la commission Sports et Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les propositions.

3/Élection d'un représentant au conseil d'administration de l'EHPAD Salève-Glières, au CCAS et à la cantine scolaire

Suite à la démission de Mme Brigitte Carlioz, sont élus :

- **EHPAD** : Catherine Challande
- **CCAS** : Didier Germain
- **Cantine** : Pascal TISSOT

4/Élection d'un membre de la commission d'appel d'offres.

Suite au décès de Mr Romain Bouchet, Julien BESSON MAGDELAIN est élu membre de la commission.

Approbation par la commune de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction d'un CLAE et de l'extension et réhabilitation de l'école publique élémentaire de Cruseilles.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la CCPC et la commune ont décidé, dans le cadre de leurs compétences respectives en matière scolaire et périscolaire, de créer un pôle socio-éducatif pour

anticiper au mieux les évolutions de

la population au sein du territoire. Le projet consiste en la construction d'un CLAE et la requalification de l'école élémentaire et de la bibliothèque intercommunale. Le périmètre opérationnel s'étend sur des parcelles appartenant soit à la commune soit à la CCPC. M. le Maire indique que le groupement d'opérateurs économiques titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, représenté par son mandataire l'architecte M. DESVALLEES, a été retenu dans le cadre d'un groupement de commandes entre la CCPC et la commune constitué par convention en date du 20 avril 2016. M. le Maire expose que l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dispose que « *lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.* »

En conséquence, M. le Maire propose aux membres du Conseil de conclure avec la CCPC une convention en ce sens qui facilitera l'exécution et le suivi des travaux. Il précise que celle-ci prévoit que :

- *La CCPC assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, celle-ci étant estimée à ce jour à 2.574.300 € hors taxes travaux au stade de l'avant-projet définitif (APD),*
- *La répartition financière du coût global prévisionnel des travaux entre les deux maîtres d'ouvrage est fixée comme suite : 74,7% pour la CCPC, soit environ 1.923.100 € hors taxes et 25,3% pour la commune, soit environ 651.200 € hors taxes.*

Cette répartition provisoire est susceptible d'évoluer par avenant en fonction des éventuelles modifications intervenues dans le programme de travaux en cours de chantier.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve les termes de la convention.

Attribution de subventions aux associations.

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 4 juin 2018, le Conseil a approuvé l'octroi de subventions aux associations relevant notamment du domaine social et éducatif. Après avoir examiné les demandes de subventions présentées par les associations et autres organismes lors de la Commission Finances du 3/10/18 pour les deman-

des relatives au volet « sport » ainsi que les demandes « diverses » et après avis favorable de cette dernière,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions ci-après :

- SECOURS EN MONTAGNE : 100 €
- TENNIS CLUB CRUSEILLES : 1 500 €
- T'ES TOI ET MARCHE : 400 €
- HANDBALL CLUB : 1 000 €
- BADMINTON CLUB : 1 000 €
- SKI CLUB CRUSEILLES : 1 000 €
- FOOTBALL CLUB : 2 000 €
- GP2M SPORTS 74 - VTT Athlon : 1 000 €
- TENNIS DE TABLE : 2 000 €
- MERCREDIS DE NEIGE : 500 €
- TERRES D'HORIZONS : 200 €
- JEUNES AGRICULTEURS : 1 000 €
- COMITE DES FETES : 2 500 €
- HARMONIE : 4 000 €
- COMITE DES FETE - Cinébus : 1 000 €
- ADMR : 6 800 €
- ADMR SSLAD : 1 813 €
- TOGOLAIT : 200 €

Acquisition au Département des parcelles D1869 et D 1980, route du Noiret.

Mr le Maire informe les membres du conseil avoir été alerté par des riverains du défaut d'entretien des parcelles D 1869 et D 1980 qui bordent la route communale du Noiret. Ces parcelles situées sur l'ancien tracé de la VFIL (voie ferrée d'intérêt local) appartiennent au Département. Après échanges avec le service patrimoine du Département, ces parcelles constituant l'accotement de la voirie communale, il est proposé d'acquérir la parcelle D1869 d'une superficie de 50 m² et la parcelle D 1980 d'une superficie de 26 m² pour un montant total de 380 € tel qu'estimé par le service du Domaine dans son avis du 26 février 2018. Ces parcelles seront incorporées après acquisition dans le domaine public de la voirie communale.



Le Conseil après en avoir délibéré approuve l'acquisition des parcelles.

Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU s'est déroulée du 15/10 au 15/11/2018. Il est précisé qu'afin de rectifier une erreur matérielle, la note de présentation a été complétée le 6/11/2018. Cette erreur ne concernait que la représentation graphique, les parcelles ayant bien été prises en compte dans la note de présentation, et que par ailleurs le projet présenté au comité syndical du SCOT était complet.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité avec 2 voix contre approuve le projet de modification simplifiée n°1.

Droit de préemption urbain Adaptation du périmètre d'intervention.

Le Maire expose qu'afin de permettre à la Commune de mener à terme sa politique foncière et conformément à l'article L.211.1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil a instauré un Droit de Préemption Urbain par délibération en date du 2/7/18. L'approbation de la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU a pour conséquence de modifier le règlement graphique du PLU. Il est dès lors nécessaire d'adapter le périmètre d'intervention du Droit de Préemption Urbain pour prendre en compte ces évolutions.

Le Conseil après en avoir délibéré à la majorité avec une abstention, instaure sur le territoire communal un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines, à savoir les secteurs : "UH", "UHb", "UH1", "UH1", "UH1", "UE", "UEi", "UEr", "UEt", "UX", "UXa", "UXb" et "UXc", sur l'ensemble des zones d'urbanisation future : "1AUH", "1AUH1", "1AUe", "2AU" et "2AUh", délimitées par le règlement graphique du PLU du 13/10/2016 et modifié le 3/12/2018.

Création d'un poste permanent au service « ressources humaines comptabilité ».

M. le Maire rappelle que par délibérations n°2018-26 du 5/3 et n° 2018/59 du 3/9 le Conseil a autorisé la création d'un poste non permanent pour la période du 1/4 au 30/9 et du 1/10 au 31/12/2018.

Ce poste administratif a permis de renforcer les effectifs du service ressources humaines/comptabilité et d'envisager une

organisation pérenne dudit service en instaurant progressivement une polyvalence des agents sur la partie paie et comptabilité. Les missions principales envisagées sur ce poste sont les suivantes :

⇒ **Comptabilité** : enregistrement des factures, préparation-édition des bordereaux de mandats et de titres, facturation des repas à domicile, etc

⇒ **Ressources Humaines** : préparation et édition des documents relatifs à la carrière des agents, suivi des formations, aide de l'agent en charge des paies lors de la reprise en régie à venir de l'association cantine (augmentation du nombre d'agents au sein du personnel communal), etc

Par conséquent, il est proposé au Conseil de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial.

Pascal Tissot, indique qu'un changement notable aura lieu l'année prochaine avec la dissolution de l'association cantine, et l'intégration de son personnel dans les services de la mairie. Ce changement aura une incidence sur la gestion des payes, d'où la nécessité de renforcer le service. Il rappelle que pour la première fois cette année l'agent en charge des payes a pu prendre trois semaines de congés d'affilé. Il précise que ce nouveau poste sera en partie financé par l'équivalent des dépenses actuelles pour l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la création de ce poste.

Indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Commune pour l'exercice 2018.

Le Maire informe les membres du Conseil qu'un arrêté ministériel du 16/12/1983, publié au journal officiel du 17/12/19, a fixé les modalités d'attribution et de calcul de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux. Cette indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue la somme de 977.77 euros à Mme Alvin Comptable du Trésor en exercice.

Acquisition de la parcelle D 4613 à la SC « Les Roches Fleuries » Domaine du Centre.

M. le Maire informe les membres du conseil qu'un accord avait été conclu il y a

plusieurs années prévoyant la cession à titre gratuit, par la société des Roches Fleuries au profit de la Commune, de 14 places de stationnement situées au niveau de la Résidence du Centre, parcelle D 4613. Par courrier du 9/10/18 Mr Solle, représentant de la société « Les Roches Fleuries » a sollicité la Commune pour finaliser cet accord. Cette acquisition permettant à la Commune de bénéficier d'un parking en centre-ville.



Après en avoir délibéré le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte l'acquisition de cette parcelle à titre gratuit.

Cession de la parcelle C 3442 à Mme L. Leutwyler- Route du Noiret.

M. le Maire évoque aux membres du Conseil avoir autorisé par délibération n° 2017/81 du 6/11/17 la cession à l'euro symbolique de la parcelle C3121c (numéro provisoire, en attente de la publication foncière) à Mme et Mr Danielou. Après le rappel du contexte de ce dossier par M. le Maire, il convient de ce fait d'annuler la délibération n°2017/81 du 6/11/17 et d'autoriser la cession de la parcelle C 3442 (nouveau numéro, tel que défini sur les documents de bornage ci-joint) pour une surface de 25 m², à Mme L. Leutwyler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal annule la délibération et accepte la cession à Mme Leutwyler.

Demande de dérogation au principe du repos dominical au cours de l'année 2019 au profit des commerces de détail.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la société « Carrefour Market » lui a transmis, par courrier reçu le 26/10/18, une demande de dérogation au principe du repos dominical de ses salariés, afin de pouvoir ouvrir son magasin les dimanches 22 et 29 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la dérogation au principe de repos dominical pour les dimanches 22 et 29/12/19.

... Le Conseil municipal ...

Il nous paraît important de communiquer sur les membres du Conseil municipal suite au décès de notre jeune élu Romain Bouchet et à la démission de Brigitte Carlioz. Ces deux élus faisaient partie de la majorité municipale.

Rappel de la règle : l'article L.270 du Code électoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. ».

- ♦ La personne appelée sur la liste suite au décès de Romain Bouchet a renoncé à ses fonctions, **M. Julien Besson-Magdelain**, le suivant sur la liste de la majorité a accepté ses fonctions d'élu municipal.
- ♦ La personne appelée sur la liste suite à la démission de Brigitte Carlioz a renoncé à ses fonctions. **M. Denis Simon**, le suivant sur la liste de la majorité a accepté ses fonctions d'élu municipal.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l'assemblée municipale.

Mme Carlioz ayant démissionné de l'ensemble de ses fonctions (élue municipale, adjointe au maire), M. le Maire a proposé lors du conseil du 5/11/2018 d'élire un nouvel adjoint. Cette élection par vote à bulletin secret par 15 voix pour, 1 nul et 5 blancs, a positionné M. Didier Germain, comme 7^{ème} adjoint. **Ainsi, le nombre d'adjoints reste à 7.**

De plus, M. le Maire par arrêté, a informé qu'il nommerait Mme Séverine Chaffard conseillère déléguée. **Ainsi le nombre de conseiller délégué demeure à 1 élu(e)** (*auparavant, Didier Germain avait la place de conseiller délégué*).

Pour l'ensemble des fonctions occupés par Mme Carlioz, il a été procédé à un vote lors du Conseil de novembre (Cf CR CM en page 2).

A noter que lors du **Conseil d'administration du CCAS le 12/11/18**, Catherine Challande a été élue vice-présidente, le maire étant le Président. Lors du **Conseil d'administration de la cantine du 21/11/18**, Pascal Tissot a été élu trésorier de l'association cantine. Mme Emilie Miguët, suivante sur la liste, rejoindra le Conseil communautaire.

Ainsi l'ordre du tableau du Conseil municipal est le suivant :

| | | | |
|------------------------|--------------------------------|------------------------|----------------------------|
| Maire | M. BOUCHET Daniel | Conseillère Municipale | Mme CHAFFARD Séverine |
| Premier adjoint | M. DESBIOLLES Bernard | Conseiller Municipal | M. FERRATON Cédric |
| Deuxième adjointe | Mme BERTHOUD Fabienne | Conseillère Municipale | Mme MIGUET Emilie |
| Troisième adjoint | M. TISSOT Pascal | Conseiller Municipal | M. HUMBERT Aurélien |
| Quatrième adjointe | Mme PERRILLAT-BOTTONET Michèle | Conseillère Municipale | Mme PEREZ-RAPHOZ Dorine |
| Cinquième adjoint | M. BEDONI Yann | Conseiller Municipal | M. BUNZ Christian |
| Sixième adjointe | Mme CHALLANDE Catherine | Conseiller Municipal | M. GIBONI Frank |
| Septième adjoint | M. GERMAIN Didier | Conseillère Municipale | Mme MERMILLOD Sylvie |
| Conseiller Municipal | M. JACQUEMOUD Louis | Conseiller Municipal | M. DECHOSAL Cédric |
| Conseillère Municipale | Mme LEVESQUE Françoise | Conseillère Municipale | Mme JACQUET Marie-Louise |
| Conseiller Municipal | M. REVILLARD Louis-Jean | Conseiller Municipal | M. LARRAS Alain |
| Conseillère Municipale | Mme RAVIER Nicole | Conseillère Municipale | Mme ROY Martine |
| | | Conseiller Municipal | M. DUNAND Lionel |
| | | Conseiller Municipal | M. BESSON MAGDELAIN Julien |
| | | Conseiller Municipal | M. SIMON Denis |

Rappel: L'ordre du tableau détermine le rang des membres du Conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux. L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste. L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Dépôt des déclarations d'urbanisme du 20 septembre au 15 novembre 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE et PC MODIFICATIFS

| NOM | ADRESSE | OBJET |
|---------------------------------|--------------------|--|
| SUBLET Julien | 294 Les Coudrets | Construction d'une villa individuelle et de son abri/garage accolé |
| MATTELOU Eric | 463 Rue de Troinex | Extension et création d'une terrasse haute |
| SAGEC RHONE ALPES | 211 Route du Suet | Construction d'un collectif de 55 logements |
| SCI RHONE II | Les Grands champs | Construction d'un collectif de 126 logements |
| SNC DES ALPES | 259 Route de Becon | Construction d'un collectif de 8 logements |
| GAUD David et BIANCHIN Jennifer | L'Abergement | Construction d'une maison individuelle |

DECLARATIONS PREALABLES

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------|--|
| DECARROUX Olivier | 2499 Route de chez Vaudey | Suppression de 2 fenêtres, création d'une baie coulissante et extension de la terrasse |
| GAEC SOLEIL LEVANT | Route du Suet | Amélioration d'une parcelle agricole avec apport de remblais |
| CHAL David | 4185 Route de Chosal | Création d'une clôture et d'un portail |
| DERUNGS Jean-Pierre | Chemin des Fourches | Division d'une parcelle en vue de construire |
| SUBLET Stéphane | 149 Route de Becon | Création d'une pergola |
| JOLLY Xavier | 187 Rue de Chevoince | Installation d'une serre de jardin |
| VERGUET Olivier | 128 Les Coudrets | Construction d'une véranda |
| SIRIEIX Virginie et GOLJANOVA Vanessa | Route des Dronières | Division d'une parcelle en vue de construire |
| TODESCHINI-BLONDELLE Catherine | 735 Route de chez Vaudey | Construction d'une piscine |
| AB SERVICES pour CHARLET Michelle | 273 Impasse de Ronzier | Installation de panneaux solaires |
| LAVOREL Franck | 69 Rue du Pontet | Changements de fenêtres et création de velux |
| VINCENSINI Julien | 3958 Route du Salève | Création d'un balcon |
| CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE | 15 Place de la Fontaine | Modification de l'enseigne |

Au Fil des Chantiers



Gymnase et salle socio – culturelle : Avancement du chantier satisfaisant, terrassement, murs d'enceinte, dalles.

Maison de santé : La phase livraison du bâtiment devrait avoir lieu,

sous réserves d'imprévus, les premiers mois de l'année 2019.

Grande rénovation de l'éclairage public : Le Syane procède au changement de l'éclairage public, par phase : la « moitié » de la Commune (chef lieu et hameaux) sont concernés dans les semaines à venir.

Rénovation du bas relief du Monument aux Morts : Le bas relief du Monument, dégradé avec le temps, a nécessité une rénovation souhaitée pour les commémorations du centenaire de la Grande Guerre.

Rappel : Phiver arrive !

Pour votre sécurité mais aussi celle des autres, nous vous rappelons que l'équipement de votre véhicule est largement conseillé !

Veillez également à faire régulièrement tomber les éventuelles stalactites qui pourraient se former le long des toitures. Les propriétaires restent responsables des accidents qui pourraient survenir en cas de chute inopportune.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La trésorerie de Cruseilles sera fermée au public à compter du vendredi 28 décembre 2018.

Les usagers sont désormais invités à s'adresser à leur nouveau centre des Finances publiques :

✦ Pour le paiement des impôts (impôt sur le revenu, taxes d'habitation, taxes foncières, prélèvement à la source...)

Service des Impôts des Particuliers SIP d'Anney
Cité administrative
7 rue Dupanloup
74040 ANNECY Cedex
par téléphone au 04.50.88.42.25
ou sur le site impots.gouv.fr - rubrique contact

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et sur rendez-vous les lundi, mardi et jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 00

Possibilité de rendez-vous le jeudi matin de 8 h 30 à 12 h 00 dans les locaux de la communauté de communes de Cruseilles, 268 Route du Suet à Cruseilles, à compter du jeudi 10 janvier 2019. Contactez le 07 79 78 99 81.

✦ Pour le paiement des services publics locaux (eau, crèche, cantine, loyers...)

Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois
26 avenue de Genève - CS 73100
74163 SAINT-JULIEN EN GÉNEVOIS
par téléphone au 04.50.49.08.97
ou sur le site impots.gouv.fr - rubrique contact

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et les lundi, mardi et jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 00

Offre d'emploi
Dans le cadre des temps méridiens périscolaires, la Commune recrute des animateurs-animateurs.

Temps de travail hebdomadaire :
Environ 8h30 : de 11h20 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Nature du contrat :
Contractuel (le) de la fonction publique.

Missions :
Accueil et encadrement des enfants en toute sécurité et proposer des jeux lors des pauses méridiennes.

Contact : Service Enfance/Jeunesse :
04.50.64.55.39

Etat - Civil

Bienvenue

Mya RIGHETTI FLORES le 10 novembre 2018

135 rue du Centre

Léonard AMBLARD le 27 octobre 2018

21 route de Becon

Blanche DROUET le 21 octobre 2018

64 impasse du Puits

Manuel GONÇALVES le 18 octobre 2018

15 route de Becon

Nils JENATTON le 18 octobre 2018

32 place de la Fontaine

Manon PERROUAULT le 30 septembre 2018

17 route de Becon

Clément CLAUDEL le 28 septembre 2018

535 rue des Prés Longs

Malone BOLO le 24 septembre 2018

39 place du Bassin - L'Abergement

Stella ALBERINO le 12 septembre 2018

106 rue des Frènes

Hanaé FONTES le 4 septembre 2018

10 chemin des Champs Fournier

Victor HUMBERT le 14 juillet 2018

132 impasse de Ronzier

Vous êtes frontalier ? Déclarez vous auprès de votre employeur comme résident à Cruseilles !

Vous êtes titulaire d'un permis G :

Assurez vous que l'adresse sur votre permis de travail est bien à jour; si cela n'est pas le cas, il faut le signaler à l'Office cantonal de la Population .

Vous avez la nationalité suisse ou double nationale et travaillez dans le canton de Genève ? Venez vous faire recenser à la mairie et assurez vous que votre adresse est bien à jour auprès de l'Office cantonal de la population sur ge.ch.

Si vous résidez à Cruseilles et non déclaré comme tel auprès de votre employeur, alors régularisez votre situation.

Sites de l'Office cantonal de la population : ge.ch/population ou demain.ge.ch/impot-source/qui-es-soumis-impot-source

Repas des aînés organisé par le CCAS

Le rituel repas des Aînés a eu lieu ce samedi 6 octobre 2018 à 12h au Restaurant Scolaire des Ébeaux.



Lors de l'apéritif, c'est le mot de bienvenue de Monsieur le Maire a donné le ton de cette réception.

Comme toujours, les convives étaient heureux de se retrouver pour évoquer les sujets de l'actualité, les événements familiaux, les souvenirs.....

Ce sont les élus, des membres du CCAS et des bénévoles qui ont servi le repas délicieux concocté par Tillier Traiteur. Un quiz de questions préparé par le Comité du CCAS, comme l'an passé, animait le repas. Ce divertissement tenait en haleine les convives, curieux de connaître les réponses. Chaque gagnant par table, remportait un sac en jute confectionné pour l'inauguration de la Mairie de Cruseilles avec pour contenu, un lot de produits locaux provenant de la Maison du Salève.

L'ambiance qui y régnait était bonne enfant et respirait la bonne humeur.

Rendez-vous est pris pour renouveler ce moment de partage, en automne 2019.

C. Challande,
vice-présidente du CCAS



Pour cette 4^{ème} édition de la réunion publique, Monsieur Le Maire a priorisé la parole au public ; micro en mains, il effectuait **une présentation des diverses actions** en évoquant : *l'avancement des chantiers, les infrastructures, les services publics et ce qui relève du domaine réglementaire, les projets à venir, les chantiers para publics ...*

Daniel Bouchet a aussi informé la population de la fermeture de la trésorerie de Cruseilles au 31/12/2018; par contre il a redit que seul le centre de tri faisait l'objet d'un éventuel déplacement et non la Poste.

Puis place à **l'évolution de la Commune, à son urbanisation** : *Comment souhaitons nous développer Cruseilles, quel objectif se fixer, et pourquoi ?*

M. le Maire a rappelé que l'outil pour maîtriser l'urbanisme est le PLU document communal, le SCOT document supra-communal et la loi ALUR tout en précisant, qu'actuellement, une modification et une déclaration de projet sont en cours. Ces outils que sont le PLU, le SCOT via les réglementations nationales, permettront un développement raisonnable ; Daniel Bouchet a reprécisé que dans le cadre du PLU 24 hectares de zone constructible ont été enlevés et rendus à l'agriculture et en zone naturelle. La nouvelle enveloppe urbaine de la Commune ne s'est donc pas élargie, l'espace diminue et par voie de conséquence les tènements à construire. Ce développement modéré permettra, entre autres, de soutenir l'économie et le dynamisme de la Commune, en pérennisant les activités artisanales, commerciales, les professions libérales, de ne pas réduire Cruseilles à une cité - dortoirs, de pouvoir proposer à nos professionnels de santé travaillant à la MSP de se loger sur place ... tout en garantissant une bonne qualité de vie.

Le bon compromis sera de soutenir le développement, de progresser sans exploser, de maîtriser le foncier et d'optimiser les services ; avec, à terme, une population d'environ 5 000 habitants cela semble être la taille d'équilibre pour la bonne santé de la Commune. Le Maire a aussi parlé de l'ex base de vie d'ADELAC route de Ronzier qui accueillera des équipements pour les personnes en voie de sédentarisation et des locaux techniques.



En cette année de centenaire, les commémorations de l'armistice de 1918 ont revêtu une importance toute particulière sur notre commune de Cruseilles. De nombreuses personnes s'étaient impliquées dans leur préparation dès le printemps et les différentes manifestations qui vous ont été proposées ont remporté un vif succès.

Nous avons choisi un fil rouge pour marquer ce centenaire : « promouvoir la paix, la fraternité et la réconciliation des peuples dans l'espoir que plus jamais l'humanité ne soit confrontée à une telle horreur ».

L'implication des écoles et du collège a été particulièrement remarquable et appréciée. Lors de la conférence sur les « visions de guerre de Gimel » nous avons tous été impressionnés par la variété et la qualité des productions qu'ils nous ont présentées : dessins, maquettes, pièces et chansons composées et interprétées, poèmes, film...

Toutes ces réalisations nous prouvent que les nouvelles générations comprennent à quel point la paix d'aujourd'hui a été chèrement acquise, combien elle est précieuse, et que nous avons le devoir de la préserver.



Enfin, dès 21h, le temps des questions - réponses du public.

Les questions ont portées essentiellement sur les dossiers suivants :

- Le rond point du Pont de la Caille, Le demi échangeur de Copponex,*
- Le droit de regard sur les constructions pour une meilleure insertion dans le paysage, pour le cadre de vie, dans certains hameaux,*
- Le feux tricolore clignotant, la circulation Rue du Stade,*
- Les aménagements de voirie : route du Suet, du Noiret, la place du Noiret, les Grangettes,*
- L'ouverture de la mairie au public,*
- Le quartier des Ébeaux, son entretien, le foncier,*
- Le souci d'éviter que Cruseilles ne devienne une cité dortoirs,*
- L'arrivée des gens du voyage,*
- L'accueil péri - scolaire des enfants,*
- La zone blanche de la Grand rue,*
- La réhabilitation de la chapelle,*
- Les finances de la Commune.*

M. Le Maire a répondu à toutes les interrogations et demandes du public ; aux alentours de 22h, il a invité l'ensemble des personnes à prendre le verre de l'amitié.



La cérémonie religieuse et celle du Monument aux Morts ont été d'une grande solennité avec notamment la présence de militaires réservistes Allemands, Italiens, Suisses et Français. La partie officielle de la commémoration s'est terminée par l'Hymne Européen interprété par les collégiens (avec un couplet en français et un en allemand), la chanson « mille colombes » par les écoliers et un lâcher de ballons ornés d'une colombe de la paix, la même que celle que les enfants arboraient sur leurs écharpes blanches.

Au-delà du succès de ces manifestations, nous sommes surtout fiers d'avoir réuni autant de monde pour honorer comme il se doit la mémoire de tous les combattants qui -eux- n'ont pas eu le choix de leur mission, et qui ont laissé sur le champ de bataille leur vie ou leur santé pour que nous puissions vivre en paix.

... Zoom sur le monument des aviateurs genevois ...



Cela fera 70 ans le 14 juin 2020 qu'a eu lieu le crash du DH87A Hornet-Moth à Cruseilles, au lieu - dit La Molière, parcelle longeant la route de Maconseil. C'était le 14 juin 1950.

Un devoir de mémoire, conduisit tout simplement la municipalité à rénover la stèle inaugurée le 14 juin 1951.

Déjà deux jeunes adolescents, en 2009 avaient pris l'initiative de sortir de l'abandon ce monument, submergé alors par les ronces, les épines, les arbustes et autres troncs d'arbres qui le dissimulaient et l'avaient laissé tomber dans l'oubli. Après son inauguration en 1951, la stèle fut entretenue par la commune durant de longues années, puis petit à petit avait été laissée de côté.

Je vous propose en quelques lignes de revenir en juin 1950 et de vous conter l'histoire de cet accident, qui avait à l'époque marqué les mémoires.

Ce mercredi 14 juin 1950 vers 15h30, alors que Louis Duret vaque à ses occupations dans son champ de betteraves, il voit à une vingtaine de mètres devant lui un avion s'écraser ! Quel choc, M. Duret dira même avoir entendu les cris des pilotes. Apparemment, l'avion en difficulté, tournait pour se poser en catastrophe. Mais trouver un terrain plat à Cruseilles n'est pas si facile voire très compliqué ... même si le pilote semblait avoir choisi le meilleur endroit pour atterrir, la panne brusque de l'appareil ne lui a, semble t-il, pas laissé le temps de se poser. Cet appareil effectuait un vol de plaisance de Genève.

Sitôt sur les lieux le docteur Gaudin et les pompiers ne peuvent que constater le décès de deux jeunes pilotes, Marc Birkigt et Marc Havenstein. Ces deux jeunes personnes de nationalité suisse étaient âgés d'une vingtaine d'années. Comme l'époque le voulait, les corps ont été déposés en mairie et « préparés » par Mmes Deshusses Madeleine et Jeanne. Le drapeau suisse les recouvrait ensuite. L'emplacement du crash a été acquis par la famille des défunts, puis en mai 1973, a été cédé à la Commune de CRUSEILLES.

Sources de l'article pages 8 et 9

Texte extrait du *Dauphiné libéré*, articles de M. Sublet du 24/8/2009 et du 25/9/18; *La Salévienne, Société d'histoire régionale*, extrait du texte de G. Lepère « les accidents d'avions du Salève », photo : Copyright La Salévienne

... Zoom sur le monument des aviateurs genevois ...



Un arbre tombé depuis quelques mois détruisit la stèle, raison pour laquelle en 2018, la réhabilitation du monument et les travaux sont lancés par les élus.

En présence de la presse locale, ce samedi 22 septembre, Daniel Bouchet, maire de Cruseilles accompagné par des élus, par Pascal Thomasson, représentant les Maisons Familiales, par quelques personnes dont JM Challier, le tailleur de pierres, en charge de la rénovation et ayant offert le dallage sur lequel la stèle est posée, ont procédé à l'inauguration de ce monument.

Durant cette cérémonie, un avion a survolé le site rendant ainsi mémoire à ces deux très jeunes aviateurs.

A noter que la famille de Marc Birkigt avait fondé en 1904 la société Hispano-Suiza, qui était réputée pour avoir produit des voitures de luxe et pour ses moteurs d'avion.



Une demande aux MFR Cruseilles, dont l'Institut de Maintenance Automobile et Aéronautique a été faite pour entretenir la stèle.

Service enfance /jeunesse



En ces vacances d'automne, le centre de loisirs a accueilli de nombreux petits explorateurs de Cruseilles et de ses environs.

A l'instar de Christophe Colomb, ils sont allés à la découverte de la nature environnante, et comme Indiana Jones, ils ont affronté des animaux sauvages et les monstres d'Halloween !

Les nombreuses activités se sont articulées autour de contes, de bricolages et de grands jeux avec en point d'orgue, les deux grands moments forts qui ont été la boom d'Halloween et la superbe sortie au domaine des fauves.

Ces vacances ont été, également, l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les familles autour d'un petit déjeuner convivial aux allures de buffet, le vendredi 26 octobre.

Nous souhaitons vivement remercier les enfants fréquentant notre accueil périscolaire, ainsi que nos animatrices, pour leur implication dans la réalisation des cartes de vœux à destination des aînés, et qui seront insérées dans les colis offerts par le CCAS de Cruseilles, pour les fêtes de fin d'année.

Par ailleurs, nous vous informons que les décorations de Noël, peintes sur bois, qui vont bientôt être installées dans les rues de la commune, ont également été confectionnées au cours des temps d'accueil périscolaire.

Les vacances d'hiver auront lieu du lundi 18 février au vendredi 1er mars 2019.

De nombreuses activités et sorties sont prévues au programme!

Nous vous attendons nombreux !

Bien cordialement

Adrien CHARVOLIN

Responsable adjoint - Service Enfance / Jeunesse



COUSINADE « FAMILLE BALLEYDIER ET DESCENDANTS »

Les samedi 18 et dimanche 19 mai 2019 à Cruseilles, salle des sports des EBEAUX, aura lieu le premier grand rassemblement familial de la famille BALLEYDIER et de ses descendants.

Plusieurs centaines de cousins, toutes générations confondues, qui se déplaceront de la France entière, des Etats-Unis, d'Europe et de l'île de la Réunion se réuniront pour ce week-end exceptionnel.

Des rencontres, des ateliers, des animations variées, des visites guidées et une soirée de gala permettront à toute la famille de découvrir ou redécouvrir la Haute-Savoie, terre de leurs ancêtres. La gastronomie, le folklore, le parler et le patois savoyards seront mis à l'honneur.

Une exposition de voitures de collection et de motos de compétition sera ouverte au public le samedi après-midi.

Vous êtes descendants BALLEYDIER. Vous souhaitez rencontrer votre famille peut-être inconnue, venez nous rejoindre et partager ces deux journées inoubliables.

Contact : secretariatcousinade2019@orange.fr - tel : 06 71 47 33 45

Tribune libre

PLU toujours et encore... Souvenez-vous, en 2017, la Municipalité avait transigé avec le Préfet afin qu'il retire le recours contentieux qu'il avait déposé auprès du tribunal administratif de Grenoble contre le PLU de Cruseilles. Au terme de cette négociation, elle s'était engagée, par la délibération du 03/07/2017 (19 voix pour), à retirer 9 500 m² de surfaces constructibles rajoutées insidieusement après l'enquête publique. Afin de mettre à jour le PLU graphique (plan avec zonages) qui demeure LE document opposable, une révision simplifiée du PLU avec consultation publique (du 15/10 au 15/11/2018) était obligatoire. Après analyse de ce dossier, nous avons constaté qu'il était incomplet et erroné (certaines parcelles non retirées de la zone constructible, surfaces inexactes...). Nous avons alors immédiatement interpellé le Maire avec son conseil municipal, documents clairs et complets à l'appui, afin qu'il revoie sa copie pour respecter les engagements pris auprès du Préfet. Pourtant, à l'heure où nous écrivons ces lignes et à la veille de la clôture de la consultation publique, aucune réponse... La Municipalité se refuse à admettre l'illégalité de ce dossier. Une fois de plus, les Cruseillois ne sont pas traités avec impartialité puisque sur les 6 secteurs de Cruseilles concernés, seuls les terrains de Chez Vaudey respectent la demande du Préfet. Nous déciderons de la suite à donner... Bonne année 2019 à tous !

Pour Cruseilles Autrement, Cédric DECHOSAL
et Sylvie MERMILLOD



Harmonie Cruseilles-Le Châble

183^{ème} Festival des Musiques du Faucigny

Traditionnellement, chaque année et à tour de rôle, l'une des 13 principales municipalités adhérentes à la Fédération des Musiques du Faucigny organise un Festival des Musiques. La 183^{ème} édition de cet événement aura lieu à **Cruseilles, le 30 juin 2019**.

Ce festival regroupe habituellement une trentaine d'orchestres d'harmonie. Nous recevrons ainsi plus de 1'200 musiciens passionnés, de toutes générations, qui assureront un grand défilé dans les rues de Cruseilles, suivi de nombreuses animations musicales dans les communes du Pays de Cruseilles et au Châble-Beaumont. En marge de cette journée, le comité d'organisation du festival proposera une

série de concerts, dont le festival sera le point d'orgue.

Les éditions de 1993 et 2006 ont laissé de beaux souvenirs à ceux qui y ont participé, aussi bien en tant que spectateur, qu'acteur. C'est à nouveau l'occasion pour nous tous de nous mobiliser autour d'un projet fédérateur et festif, en participant à la décoration des lieux et à l'animation de cette journée, pour que la fête soit belle !

Le Comité d'Organisation du Festival 2019

festival.cruseilles2019@gmail.com / 06 99 51 61 03



Manifestations des 3 et 4 novembre 2018

Parmi les multiples animations proposées par les associations de Cruseilles, pour cette période hivernale, à noter le 1er week - end de ce début novembre ! Tout d'abord, samedi 3, le Ski Club proposait d'acheter, de vendre ... des équipements pour le ski, lors de son habituelle « Bourse aux Skis »; parallèlement en salle annexe du gymnase, l'association Cré'Arts s'installait pour son salon artisanal sur deux jours. Cette année, 26 exposants présents, 1 atelier de créations pour les enfants et la reconduction de la tombola en faveur d'une association caritative, les P'tites Étoiles.

Dimanche 4, défilé au chef-lieu des vaches de race Abondance et Montbéliarde lors de la 3^{ème} édition du Comice agricole ! Occasion pour les Jeunes agriculteurs de Cruseilles d'organiser le **challenge Romain Bouchet, remporté par Jean-Michel Tissot** avec sa vache Lune.

En plus de tous les prix classiques, à souligner les spéciaux comme le prix « championne Jeune » décerné au Gaec les Chatagniers.

Occasion aussi pour le Club omnisports de Cruseilles de remettre un chèque de 400 € à ASK (association Syndrome de Kabuki).

Rendez - vous en 2019 !



Journée des Talents : le 26 janvier 2019 aux MFR de Cruseilles

« Les MFR de Cruseilles organisent le 26 janvier 2019 la Journée des Talents : un temps fort pour découvrir la pédagogie singulière et les formations variées des MFR, promouvoir la vision de l'alternance et célébrer les talents formés dans les établissements.

La thématique cette année est : FIER DE MA MFR

Plus qu'une journée porte ouverte classique, la Journée des Talents est l'occasion unique de rencontrer et d'échanger avec les apprentis en formation, les parents, les tuteurs d'entreprises et les équipes pédagogiques. Venez nombreux ! »

Article de S. Metz



... Votre Agenda ...

Janvier 2019

Jeudi 3

Vœux du maire et accueil des nouveaux habitants, à 19h au restaurant scolaire des Ébeaux,

Samedi 5

Concert dès 20h30, au gymnase avec l'Harmonie Cruseilles-Le Châble



Dimanche 20

Repas choucroute, dès midi, au gymnase, organisé par l'APPEL,

Samedi 26 et Dimanche 27

Tournoi de Badminton, dès le matin, au gymnase, organisé par le Badminton Club de Cruseilles,

Samedi 26

- Journée des Talents : le 26 janvier 2019 aux MFR de Cruseilles

- S.E.L, à 10h, 140, rue des Prés Longs – Aux Préfas – (A l'arrière du collège et du cimetière – en prolongement de la garderie périscolaire),

Février 2019

Dimanche 3

Tournoi de Kyudo, dès le matin, au gymnase, organisé par le CODC,

Mercredi 6

Visite guidée « Décors théâtre de Genève », départ à 13h30, organisée par Cruseilles en marche,

Vendredi 8

- S.E.L, à 10h, 140, rue des Prés Longs – Aux Préfas –, soirée savoyarde, (A l'arrière du collège et du cimetière – en prolongement de la garderie périscolaire),

- Conférence astronomique « le Ciel étoilé et l'Univers », à 20h, à l'auditorium du collège organisée par la Mairie,

Samedi 9

- Coupe de Karaté, à midi, au gymnase, organisé par le Karaté Club,

- Pièce de théâtre « Dernière danse », à 17h au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre,

Dimanche 10

- Pièce de théâtre « Dernière danse », à 17h au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre,

Samedi 23

S.E.L, à 10h, 140, rue des Prés Longs – Aux Préfas

Mars 2019

Samedi 2 et Dimanche 3

Salon des vins, au gymnase, organisé par le Tennis de Table,

Vendredi 8

Soirée belote, dès 19h30, au gymnase, organisée par le Football Club,

Vous souhaitez contacter le Comité des Fêtes de Cruseilles ?
comitedesfetescruseilles74350@gmail.com

... Activités Commerciales ...

AD ELECTRICITÉ

Installée au 29 place de la Fontaine, depuis le 24 septembre 2018, Aurélien Delage vous propose les prestations suivantes : installation, dépannage, mises aux normes dans le domaine électrique comme le portail électrique, mises aux normes de tableaux électriques, domotiques domestiques.



Contact :
06 58 75 68 33
delage.aurelien@orange.fr

Rénovations de la Station AVIA



Afin de pallier, à l'augmentation du pétrole et d'éviter de licencier nos salariés, nous avons préféré investir et nous pouvons vous offrir ce qui suit :

La Française des jeux, grattage, amigo,

La presse, les quotidiens et le Dauphiné,

PMU course par course et la borne,

Reproduction de clés, Les appâts et articles de pêches,

Relais colis PICKUP,

Les articles fumeurs, cigarettes électroniques etc...

Espace de détente pour boire le café et les boissons sans alcool,

Carterie, cartes iGN, articles pour l'entretien de véhicules, papeterie, cadeaux,

Les recharges téléphoniques et PCS, payse card, nintendo, etc...

Une laverie composée de 2 machine de 8kg, 1 de 14kg et 1 de 18 kg avec 2 sèche linges et la lessive qui fonctionne en espèce ou en sans contact.

Contact : **Station AVIA, 363, route d'Annecy - 74350 Cruseilles**
Tél : 04 50 44 10 69



Nouveau Psychothérapeute

La psychothérapie propose une aide à ceux qui ressentent des difficultés dans leur vie. En effet, elle vient en soutien aux personnes ayant du mal à gérer leurs émotions, en difficulté relationnelle et tout simplement à ceux qui en ressentent le besoin. Mais elle s'adresse aussi aux personnes désireuses de mettre du sens sur des situations données. Personnellement, je crois que nous avons tous un potentiel infini de créativité qui ne demande qu'à s'exprimer. Enfin, bien qu'analytique, ma pratique repose avant tout sur la mise conscience du ressenti corporel et des émotions
(www.therapie-de-l-etre.fr)

Christophe ROTHENBURG, Le toit du monde
15 Route de Beccon - 74350 Cruseilles Tél : 06 24 97 54 19